

N°48 - Construction du
CET P^E St Vincent

Le Maire donne connaissance d'une lettre de Monsieur le Maire de Nevers Meisous,

Président du Syndicat Intercommunal scolaire et relatif à la construction du CET
de Pont St Vincent.

Le Conseil Municipal, qui l'expose de l'élle MARCHAL René, délégué de la commune de
Ludres, pour les affaires scolaires, se range à l'événement du représentant de M^r le Préfet
et donne son accord définitif

17. sur l'engagement financier.

18. sur le vote de 200 centimes environ additionnels pour couvrir la quote-part
de la commune de Ludres.

En ce qui concerne le prix de fonctionnement de l'établissement dès sa
mise en service, le Conseil émet la réserve suivante :

"Le prix de fonctionnement doit être pris en charge dans les mêmes conditions
que pour les lycées et collèges."